

Le tribunal des affaires familiales de Séoul est là pour aider les étrangers vivant en Corée qui sont aux prises avec des problèmes tels que le divorce survenu lors de leur mariage avec un Coréen !

1. Nous vous présentons un avocat désigné pour l'aide juridictionnelle pour les étrangers pour :

- Les étrangers ou les immigrés résidant en Corée qui ne parlent pas couramment le coréen
- Ceux qui ne sont pas sûrs de perdre le procès
- Ceux qui n'ont pas la capacité de financer leurs honoraires d'avocat

2. L'avocat désigné pour l'aide juridictionnelle vous aide en :

- Consultation sur l'opportunité de demander l'aide juridictionnelle et d'intenter une action en justice
- Préparation et soumission de la demande de l'aide juridictionnelle et de la plainte
- Rectification conformément à la recommandation de rectification ou à l'ordre de rectification du tribunal en relation avec la demande de l'aide juridictionnelle ou la plainte
- Si une décision est prise de subventionner tous les honoraires d'avocat, toutes les tâches nécessaires à l'exécution du procès

3. Quelle est la portée de l'aide juridictionnelle ?

- Prix du timbre (Plainte, appel, etc.)
- Honoraires d'avocat
- D'autres (Par exemple : Interprétation, traduction, etc.)
- Tous les frais de procès, y compris ce qui précède

4. Vous pouvez obtenir de l'aide grâce au secours procédural même dans les affaires non contentieuses !

Pour ceux qui n'ont pas la capacité financière de payer les dépenses nécessaires à la procédure de l'affaire non contentieuse domestique ou qui ont un impact significatif sur leur vie en raison des dépenses, le prix des timbres, les frais de service, les honoraires d'avocat et les frais d'évaluation seront subventionnés par la demande ou par la décision d'office du tribunal.

5. Où se renseigner sur la demande d'aide juridictionnelle ?

Visite : Le sol du hall du Tribunal des affaires familiales de Séoul, bureau de la pétition générale, guichet réservé aux étrangers
Téléphone : 02 - 2055 - 7165
Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00